

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE ALBERT
FERRY DURANT LA FETE DES VOISINS LE SAMEDI 25 JUIN 2016**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que la fête des voisins nécessite des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement de la fête des voisins le samedi 25 juin
2016,

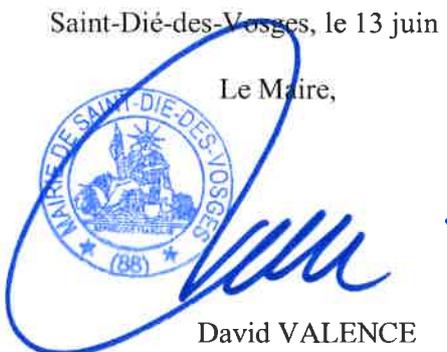
- ✓ La circulation sera interdite sauf riverains, du n°9 au n°19 rue Albert Ferry, de
18 heures à 24 heures.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par les services
techniques.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 juin 2016,

Le Maire,



David VALENCE